

2. CAROUGE AUJOURD'HUI

2.1 Enjeux territoriaux

Globalement les atouts de la ville de Carouge sont :

- > Sa localisation géographique proche du centre urbain favorable à une urbanisation dense.
- > La structure diversifiée de son tissu urbain constituant un « plus » dans la perspective de maintenir et de développer une ville compacte et ceci dans l'esprit du développement durable.
- > Une échelle urbaine (constructions, espaces publics) à dimension humaine.
- > Une mixité favorisant l'animation urbaine.
- > Une excellente accessibilité au centre ville de Genève et vers les centralités voisines.
- > La proximité de deux gares du CEVA qui renforcera l'accessibilité de la commune par transports publics.
- > L'implantation d'un site d'enseignement supérieur à l'échelle cantonale sur le plateau de Pinchat.
- > La proximité d'un équipement sportif d'importance régionale (stade de la Praille).
- > Les potentialités de la zone industrielle sur le plan économique.
- > La présence de composantes naturelles (L'Arve et la Drize, les pentes boisées du Val d'Arve, la pénétrante de verdure, etc.) à proximité immédiate des quartiers.

Carouge a une fonction stratégique pour l'agglomération. A ce titre, elle ne peut concevoir son développement d'une manière autonome en raison des nombreuses interdépendances avec les territoires voisins. Il en résulte que :

- > L'élaboration du plan directeur communal doit intégrer le contexte de l'agglomération.
- > Les caractéristiques marquant l'évolution de Carouge y compris sa structure urbaine doivent être valorisées.
- > Les diverses interdépendances doivent être gérées en **partenariat** avec les communes voisines (intercommunalité) ainsi qu'avec le Canton.

2.2 Les enjeux du développement durable

*"Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle sont satisfaits sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins."
(Commission Bruntland).*

La Suisse s'est engagée à respecter le principe du développement durable en l'ancrant dans sa Constitution : article 2 (But) et 73 (Développement durable).

A Genève, la loi sur l'action publique en vue du développement durable (A 2 60) relaie cet objectif et fixe dans son article premier que les activités

des pouvoirs publics doivent s'inscrire dans la perspective du développement durable, soit la **convergence entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique**.

La ville de Carouge s'est engagée dans une démarche de durabilité. A cet effet, un premier bilan a été établi en vue de définir les axes stratégiques permettant d'orienter les politiques communales vers la durabilité. Le bilan¹ effectué, analyse 18 thématiques selon divers indicateurs. Parmi ceux qui sont plus en relation avec le plan directeur, on peut mentionner :

Thème	Indicateurs	Evolution des valeurs	Appréciation de l'évolution des valeurs
Santé / Bien être psychique	Pourcentage des places dans les institutions pour la petite enfance soutenues par la Ville de Carouge par rapport à la population 0-3 ans domiciliée à Carouge	↗	☺
Revenus	Part des logements sociaux sur la commune	↘	☹
Chômage	Taux de chômage communal	↗	☹
Pauvreté	Nombre de personnes domiciliées à Carouge ayant touché au moins un versement dans le cadre de l'aide sociale durant l'année du relevé pour 1'000 habitants	↗	☹
Dette publique	Montant de la dette brute communale par habitant	~	☹
Surfaces bâties	Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant	↘	☺
Transport de marchandises	Effectif des véhicules à moteur pour le transport de marchandises	↗	☹
Transport de personnes	Part de la population possédant un abonnement annuel unireso	2842	☺
	Nombre de voitures de tourisme appartenant à des résidents carougeois pour 1'000 habitants	↘	☺
Consommation d'énergie	Consommation totale d'énergie des bâtiments communaux	↗	☹
Consommation de matière	Quantité de déchets par habitant	↘	☺
	Taux de collecte séparée	↗	☺

Evolution des valeurs : ↗ augmentation / ↘ diminution / ~ irrégulière / ? pas de conclusion possible

Appréciation de l'évolution des valeurs : ☺ favorable au développement durable / ☹ défavorable au DD / ☹ statu quo.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, deux axes prioritaires seront développés : l'efficacité au niveau de l'administration et la question de l'énergie et de la mobilité.

¹ Ville de Carouge. Rapport de durabilité. Stratégie et bilan de durabilité. Document de travail, 21.12.2006, equiterre